

PROFIL DE POSTE
IDE Case Manager
EQUIPE MOBILE D'INTERVENTION PRECOCE
SERVICE PSYCHIATRIE ADULTE A

DIRECTION/SITE : Site de PSYCHIATRIE

SERVICE/POLE : Psychiatrie A

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de poste de travail (renseigné par la DRH) :

Grade : Infirmier

Quotité de travail : 100%

Horaires et jours travaillés : Jours ouvrés (du lundi au vendredi)

Unité : Equipe Mobile d'Intervention Précoce

Praticien responsable de pôle : Dr FENEON

Chef de service Psychiatrie A : Pr JALENQUES

Praticiens responsables de l'unité : Dr BOURLOT

Directrice de site : Mme VALERY

PRESENTATION DU SERVICE / POLE

L'équipe Mobile d'Intervention Précoce en Psychiatrie (EMIP) est une équipe pluridisciplinaire ayant pour objectif de prendre en charge les patients du continuum psychotique, le plus précocement possible. Elle s'adresse plus précisément à un public de jeunes adultes.

Elle cible les patients ayant fait un Premier Episode Psychotique (PEP) dans le but de fournir une prise en soin ambulatoire intensive, spécialisée et coordonnée. L'objectif est de limiter la durée de psychose non traitée et favoriser des parcours de soins et de vie sans rupture.

L'objectif est de limiter la durée de psychose non traitée et favoriser des parcours de soins et de vie sans rupture.

L'EMIP a aussi pour mission la prise en charge et le repérage précoce des patients présentant un TSA non déficitaire non diagnostiqué.

FONCTIONS ET ACTIVITES

Le case manager participe à la prise en charge globale des patients présentant des troubles psychiatriques, dont le suivi lui est confié par un (des) médecin(s) psychiatre(s) et par l'infirmier en Pratique Avancée (IPA). Dans le respect du parcours de santé et du projet de soins, le case manager participe, en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à leur suivi et au bon déroulement des parcours de soins et de vie (vie sociale, scolaire ou professionnelle) et de leur entourage.

MISSIONS PRINCIPALES

Le case manager coordonne les activités déterminées avec les patients dans une idée de coopération pluri-professionnelle. Le case manager assure la coordination avec les différents acteurs sanitaires et sociaux.

Il assure aussi les concertations pluri-professionnelles. Il se charge de créer et maintenir les liens avec la famille. Le case manager est garant du « Parcours Global Coordonné » de l'utilisateur. Il peut intervenir dans tous les domaines d'accompagnement : soins, vie quotidienne, démarches administratives, lien social... ». Le case manager s'appuie sur les ressources du patient et renforce ses habiletés dans l'environnement naturel. Enfin, il participe à l'évaluation et au suivi clinique des patients qu'il prend en charge.

Missions principales

- Promouvoir l'autonomisation de chaque personne en fonction de son projet individuel, de ses compétences du moment. (Hygiène personnelle, alimentation, activité physique...)
- Être impliqué dans l'élaboration et le suivi du projet individuel du patient, de son parcours global : le case manager réunit les informations, fait le lien entre les intervenants
- Assurer le suivi et les évaluations cliniques dans son champ de compétences
- Intervenir dans le milieu de vie du patient
- Organiser des activités et accompagner dans des démarches éducatives, sociales, administratives, en fonction des projets individuels des jeunes adultes.
- Être identifié comme l'interlocuteur privilégié auprès des acteurs extérieurs : famille, lieu de travail, services de soins...
- Être garant de la transmission et de la fiabilité des informations contenues dans le dossier de soins
- Proposer et animer des groupes médiatisés

COMPETENCES REQUISES

- Connaître les pathologies du continuum psychotique et du handicap psychique, ainsi que les dispositifs d'accompagnement (soins, remobilisation professionnelle, sociale...)
- Connaître les enjeux, les dispositifs de la santé mentale
- Sens de l'écoute et du relationnel
- Sens de l'organisation et rigueur de gestion
- Savoir faire preuve d'autonomie, de disponibilité et d'adaptabilité
- Savoir gérer les situations complexes et de crises
- Savoir prioriser
- Savoir faire preuve d'ouverture sur les formes innovantes d'organisation : en lien avec la mise en œuvre de nouveaux métiers, de nouvelles modalités de soins, d'organisation et d'accompagnement des patients.
- Concevoir, conduire et évaluer des projets personnalisés
- Faire preuve de curiosité : savoir rester en veille sur les actualités professionnelles et élargir ses compétences et connaissances

DIPLOMES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

- Professionnel titulaire d'un diplôme Infirmier ou social / éducatif : Educateur Spécialisé, Assistant de service social
- Expérience professionnelle solide en psychiatrie exigée
- Formation Education Thérapeutique Patient (ETP) souhaitée ou à réaliser
- Diplôme Inter Universitaire de Case Management à envisager à moyen terme

EXIGENCES ET CARACTERISTIQUES DU POSTE

- Poste 7h30 du lundi au vendredi en horaire de journée (14 RTT)
- Amplitude à ajuster selon les besoins dans une fourchette horaire 08h00- 18h30
- Titulaire du permis B
- En cas de nécessité : possibilité de mobilité sur le pôle de psychiatrie (psychiatrie A, psychiatrie B, pédopsychiatrie)
- Obligation de s'organiser en équipe pour les congés.